

Observation n°111 du 11/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur

Nos quatre départements de l'ex région Poitou Charentes ont fait le plein d'éoliennes si l'on se réfère au document émis par la DREAL et des objectifs 2030.

Il est surprenant justement à la lecture de ce document de constater que seuls 5 départements sur les 12 de la région ont été investis par les promoteurs éoliens, les arguments de ces derniers étant que le vent ne soufflerait pas partout avec la même force, mais qu'importe puisque l'objectif n'est pas de produire mais d'installer une puissance .

Les éoliennes de nouvelle génération permettent de satisfaire le problème lié au vent, du moins c'est ce qu'affirment les promoteurs éoliens. Aussi ils ont argumenté il y a peu encore que le vent a un foisonnement et que s'il ne souffle pas ici il souffle ailleurs, et que de ce fait les éoliennes ont leur place partout en Europe...

Alors force est de constater que les quatre départements de l'ex Poitou Charentes n'ont plus à être prospectés par les promoteurs éoliens.

Merci de tenir compte du carnet de route élaboré par la DREAL et de donner un avis négatif à ce projet de trop.

Recevez monsieur le commissaire enquêteur mes respectueuses salutations.

| Alain Pérochon |